



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2012-2013

RB

P.V. AEDCI 30

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 25 février 2013

Ordre du jour :

1. Echange de vues avec M. le Ministre des Affaires étrangères sur la situation internationale (Mali, Corée du Nord, Syrie,...)
2. Information de M. le Ministre de la Défense sur la participation de l'Armée à la mission EUTM Mali
3. Adoption de la liste des documents transmis entre le 16 et le 22 février 2013
4. Adoption d'un avis de la commission sur le rapport de la Médiateure 2011-2012
5. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Fernand Diederich (remplaçant M. Marc Angel), M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Xavier Bettel

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. **Echange de vues avec M. le Ministre des Affaires étrangères sur la situation internationale (Mali, Corée du Nord, Syrie,...)**

M. le Ministre informe sur la situation récente et les négociations concernant la Corée du Nord, la Syrie et le Mali. En l'absence du Ministre de la Défense retenu par une réunion importante, il aborde également le sujet de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM Mali, prévu sous le point 2 de l'ordre du jour de la présente réunion.

Corée du Nord

Le Luxembourg assure la présidence du Comité des sanctions pour la Corée du Nord au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La première réunion de ce Comité a porté sur l'interprétation et l'application des sanctions qui ont déjà été décidées suite à l'essai d'un missile. Début février, la Corée du Nord a procédé à une détonation nucléaire. Cet incident a eu lieu au jour de la fête de nouvel an chinoise et est considéré comme une provocation. Le Conseil de Sécurité a condamné l'attitude nord-coréenne et envisage de renforcer les sanctions. Or, les négociations ne seront pas faciles car la Chine a tendance à bloquer les sanctions qui peuvent être décidées conformément au chapitre 7 de la Charte des Nations Unies. Le 18 février, l'Union européenne a décidé de renforcer ses sanctions contre la Corée du Nord. M. le Ministre fait savoir qu'un rapport sur les travaux au sein du Conseil de Sécurité est fait deux fois par mois et sera mis à disposition des membres de la commission.

Il ressort de la discussion que les essais nucléaires nord-coréens menacent toute la région incluant la Chine, le Japon et la Corée du Sud. Fait est qu'un grand nombre de la population nord-coréenne est menacé par la famine et que des aides humanitaires régionales et internationales évitent que des centaines de milliers de gens meurent par la faim. Le régime espère acquérir un rôle plus important sur la scène internationale en comptant parmi les détenteurs de la bombe atomique. Un contact diplomatique est pratiquement exclu. Des associations défendant les droits de l'Homme n'ont aucun accès au territoire nord-coréen.

Un membre de la commission propose de tisser des liens plus étroits avec la Corée du Sud. M. le Ministre répond que c'est ce que fait le Japon. La Chine développe aussi ses relations économiques, mais une grande tension existe dans la région au sujet de certaines îles de la Mer chinoise.

Syrie

Suite aux derniers attentats à Alep et à Damas, l'opposition syrienne a rompu le dialogue avec la communauté internationale. Le Conseil à Bruxelles a tenu une longue discussion sur des sanctions qui dépassent de loin celles des Nations Unies. Au sein de l'ONU, trois votes sur des résolutions ont suscité des véto de la part de deux membres du Conseil de Sécurité. Une revendication de l'Union européenne était que l'opposition syrienne s'unisse, la méfiance entre les différents groupes restant forte. Au sein de l'Union européenne, il n'y a pas d'unité sur la question de savoir s'il y a lieu de fournir des armes à l'opposition et quelles seraient les moyens propices à endiguer la violence. La première question juridique qui se pose dans ce contexte est celle de savoir ce qu'est l'opposition. Une deuxième question est de savoir s'il y a une arme qui puisse mettre fin aux violences. A l'exception de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, la position retenue est de maintenir l'embargo sur les armes avec la possible exception pour les armes « non meurtrières » et la protection de la population civile. Une des difficultés est que les zones contrôlées par les troupes du gouvernement respectivement par celles de l'opposition ne peuvent

pas être clairement définies et que partant, il est impossible d'assurer que les armes arrivent à la bonne destination. Des armes sont actuellement livrées par l'Iran aux troupes gouvernementales et par le Qatar et l'Arabie saoudite via la Turquie à l'opposition. L'émissaire spécial de l'ONU a précisé que le conflit ne peut être résolu par voie militaire, mais qu'il faut ouvrir des négociations entre les deux parties pour arriver au moins à un arrêt des brutalités. Une rencontre de Ministres de l'Union européenne avec le Ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis aura lieu mercredi à Rome. Le bilan du conflit en Syrie est actuellement à 70.000 morts, 220.000 réfugiés et 2 millions de personnes ne pouvant subsister par leurs propres moyens.

Plusieurs membres de la commission s'expriment contre la livraison d'armes à l'opposition syrienne, en ajoutant les arguments suivants à ce qui a déjà été dit :

- des islamistes extrémistes pourraient acquérir des armes via l'opposition syrienne ;
- vu les nombreuses difficultés ethno-religieuses en Syrie et les positions des différents acteurs de la communauté internationale, dont notamment la Russie, il faut être très prudent et une solution politique sur base de négociations est préférable.

M. le Ministre répond qu'actuellement, aucune possibilité d'arrêter les brutalités n'est en vue, même pas sur le plan militaire. Le seul moyen serait d'acquiescer à l'unanimité au sein du Conseil de Sécurité. Un autre moyen à envisager serait la saisine de la Cour pénale internationale.

M. le Ministre répond à une question afférente du Président de la commission que l'Allemagne et les Pays-Bas sont impliqués à l'installation de missiles « Patriot » le long de la frontière entre la Turquie et la Syrie. Une zone d'interdiction de survol n'a pas été instaurée parce qu'il n'y avait pas de demande et parce que le Conseil de Sécurité devrait donner son aval, ce qui est difficile à obtenir. La Turquie a accueilli 80.000 réfugiés syriens et est très opposé au régime Assad. La différence avec la Libye est que le régime Assad dispose de l'appui de son armée et qu'il n'y a pas de mandat du Conseil de Sécurité. Une implication de l'OTAN aurait des répercussions sur toute la région. Il faut également prendre en compte que le monde arabe est très divisé.

Mali

Le conflit au Mali a été à l'ordre du jour de trois réunions de Conseil et d'une réunion extraordinaire, une conférence internationale s'étant déroulée le 23 janvier à Adis Abeba. Le Luxembourg a accordé une contribution de 4 millions d'euros à la mission MISMA et de 3 millions d'euros d'aide humanitaire. Une feuille de route pour rétablir la gouvernance durant la période de l'après-conflit a été adoptée. L'Union européenne interviendra à hauteur de 250 millions d'euros dans l'aide humanitaire à condition qu'un gouvernement légitime ait été installé. Il sera donc nécessaire d'organiser des élections législatives et présidentielles avant l'été. Au sein des Nations Unies, une mission de maintien de la paix par les « casques bleus » est en discussion pour accompagner la mission MISMA.

Il est très compliqué d'établir le dialogue national au Mali, les différents groupes terroristes étant financés par Al Kaïda. Les terroristes misent actuellement sur une guerre de guérilla, un camion chargé de dynamite ayant été détecté récemment devant un hôtel international où logeaient des journalistes. Des ONG comme « Human Rights Watch » insistent à faire passer le message à

l'armée malienne de respecter les droits des Hommes.

L'intervention militaire de la communauté internationale se résume par l'implication de 4000 soldats français, de 4000 soldats de la CEDEAO et 1600 soldats du Tchad au sein de la mission MISMA, ainsi que par la mise en œuvre de la mission de formation de l'armée malienne EUTM par l'Union européenne. Le Luxembourg contribue à hauteur de 4 millions d'euros au ravitaillement des soldats de la CEDEAO et du Tchad. La contribution luxembourgeoise à la mission EUTM consiste actuellement à l'envoi d'un sergent-chef intégré dans le contingent français, les Belges et Néerlandais n'ayant pas déployé des militaires. La formation des membres de l'armée malienne dans un camp situé à Koulikoro, à 60 km de Bamako, débutera probablement au mois d'avril. Un deuxième participant luxembourgeois sera éventuellement déployé à une mission de déminage en collaboration avec l'armée allemande. Cette mission peut se dérouler en parallèle, le projet de règlement grand-ducal afférent prévoyant le déploiement d'un maximum de deux militaires luxembourgeois par rotation. Chaque rotation durera quatre mois. La mission EUTM consiste à 50% en des activités de formation et à 50% en des activités de sécurisation.

La discussion porte sur le rôle du Qatar au Mali et la cohérence de la politique luxembourgeoise dans ce contexte, ainsi que sur le développement du Mali qui en 2006 était considéré comme modèle. M. le Ministre répond que le trafic de la drogue dans la zone du Sahel a été un important facteur de déstabilisation. Par ailleurs, les hommes politiques maliens qui avaient du poids sur la scène internationale à cette époque ne sont plus présents aujourd'hui. M. le Ministre exprime des considérations personnelles qui, suite à sa demande, ne sont pas reproduites dans le présent procès-verbal.

2. Information de M. le Ministre de la Défense sur la participation de l'Armée à la mission EUTM Mali

M. le Ministre de la Défense étant retenu par une réunion importante, ce point de l'ordre du jour a été abordé sous le point 1.

3. Adoption de la liste des documents transmis entre le 16 et le 22 février 2013

La liste des documents est adoptée. M. Ben Fayot est nommé rapporteur du document COM(2013) 86.

4. Adoption d'un avis de la commission sur le rapport de la Médiateure 2011-2012

Après présentation, le projet d'avis est adopté avec une voix contre. M. Kartheiser motive son opposition avec le fait que certains aspects comme le secret professionnel et médical n'ont pas été abordés. Il rappelle le fait que la sensibilité politique ADR n'est pas représentée au sein de la Commission des Institutions et que partant, il ne peut pas être d'accord avec le renvoi de certaines questions abordées à l'avant-propos de l'avis de la Médiateure à ladite commission.

5. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 16 avril 2013

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot